



Conférence d'examen de Durban
MATIN

RC/09/4
21 avril 2009

LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN POURSUIT SON DÉBAT DE HAUT NIVEAU

La Conférence d'examen de Durban a poursuivi ce matin son débat de haut niveau en entendant des hauts dignitaires d'une quinzaine d'États membres. Comme hier, plusieurs intervenants ont regretté l'absence de certaines délégations qui ont ainsi renoncé à contribuer aux efforts collectifs pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. De hauts dignitaires de pays des Caraïbes et des Amériques ont en outre abordé la question des réparations dues aux victimes de l'esclavage transatlantique.

Plusieurs intervenants ont déploré la politique de la chaise vide pratiquée par certaines délégations, certains dénonçant un boycott de la conférence, qui choque particulièrement les peuples victimes du racisme. Il a été estimé que l'engagement et non l'absence était la meilleure voie à suivre et souligné que certains États, en s'excluant eux-mêmes, manquent une occasion d'apporter des contributions importantes aux efforts collectifs. Des intervenants ont exprimé l'espoir que ces attitudes ne sont pas définitives et que ces délégations reviendraient pour participer à l'effort collectif.

Concernant la traite des esclaves, des intervenants ont rappelé la nécessité de réparer les préjudices du passé, estimant que les réparations devaient être guidées par les décisions prises à cet égard à Durban en 2001, et ont demandé à la communauté internationale d'aborder spécifiquement la mise en œuvre des dispositions de ce paragraphe.

Plusieurs délégations ont estimé que la version la plus récente du document final de la Conférence, adoptée le 17 avril par le Comité préparatoire, était équilibrée. Ce texte permet de poursuivre les efforts communs de la communauté internationale dans la lutte contre le racisme, ont-elles souligné.

La Conférence a entendu les déclarations du Premier Ministre de Namibie; des Ministres des affaires étrangères de la Palestine, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Syrie et de Bahreïn; des Ministres de la justice du Lesotho, de la Bolivie, du Zimbabwe et de Maurice; du Ministre de la protection des droits de l'homme et des minorités du Monténégro; du Ministre du développement communautaire et de la culture de la Barbade; du Ministre du Fonds d'investissement social du Honduras; des Vice-Ministres des affaires étrangères du Qatar et de l'Indonésie; et du Conseiller spécial auprès du Président du Suriname. Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP) a aussi pris la parole.

La Conférence d'examen doit conclure son débat de haut niveau cet après-midi, à 15 heures.

Suite du débat de haut niveau

M. SAIF MUGADDAM AL BUAINAIN, Vice-Ministre des affaires étrangères du Qatar, a salué les efforts du Comité préparatoire afin d'aplanir les divergences et de parvenir à un document final consensuel de cette Conférence d'examen. S'interrogeant sur les véritables progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, il a affirmé qu'en dépit des efforts déployés par des responsables de bonne foi, il est incontestable que les objectifs fixés n'ont pas été atteints; au contraire, le racisme et les discriminations n'ont cessé d'augmenter dans le monde. Le Qatar est extrêmement préoccupé par l'incitation à la haine, en particulier à l'égard des arabes et des musulmans, qui est en augmentation dans nombre de pays, a poursuivi le Vice-Ministre des affaires étrangères.

M. Al Buainain a ensuite dénoncé les souffrances du peuple palestinien, dues à la persistance de l'occupation israélienne et à la violation persistante par Israël du droit international. Israël poursuit sa politique de destruction de logements, de judaïsation de Jérusalem et de blocus à l'encontre du peuple palestinien, a-t-il insisté. Il faut faire en sorte que le peuple palestinien jouisse de ses droits légitimes et inaliénables tels que définis au niveau international, y compris dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, a souligné M. Al Buainain. Le Vice-Ministre qatarien a par ailleurs attiré l'attention sur les réformes entreprises par l'actuel Chef de l'État du Qatar, s'agissant plus particulièrement du renforcement des structures de droits de l'homme, tant au niveau législatif qu'au niveau institutionnel. M. Al Buainain a souligné que son pays est particulièrement disposé à accueillir des conférences internationales sur les thèmes afférents au développement, à la démocratie, aux droits de l'homme, à l'éducation à la paix et au rejet de la haine et de l'intolérance. Il a appelé la communauté internationale à faire preuve d'unité dans son combat contre le racisme.

M. ANDERS B. JOHANSSON, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), a souligné que le projet de déclaration sur lequel se sont accordées les délégations réaffirme que la démocratie et une gouvernance responsable et transparente sont essentielles pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination raciale. Il a rappelé que la notion fondamentale qui sous-tend l'exercice de la démocratie est le respect des autres. Il a reconnu que la vie politique est faite de confrontations, qui sont, a-t-il précisé, parfaitement normales. Il a fait remarquer que les institutions démocratiques existent pour médiatiser les tensions et maintenir un équilibre entre intérêts différents. C'est uniquement par le dialogue que la compréhension mutuelle peut être atteinte et les conflits résolus, a-t-il souligné, déplorant l'absence de plusieurs pays à cette Conférence. Leur absence, a-t-il insisté, ne contribue pas à créer des sociétés plus tolérantes. De même, le Secrétaire général de l'UIP a regretté que cette tribune soit utilisée pour polariser davantage un monde déjà divisé.

M. Johansson a fait remarquer que dans une démocratie le parlement, institution qui rassemble les opinions divergentes, peut servir de base pour créer une société plus tolérante et exempte de racisme. Convaincue du rôle du parlement dans le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, l'UIP a organisé des débats politiques au cours desquels elle a relevé la nécessité d'adhérer aux instruments internationaux pertinents et d'adopter des lois contre la discrimination. L'UIP a également lancé un projet destiné à élaborer une cartographie des minorités et des peuples autochtones dans les processus politiques et œuvre actuellement à faire en sorte que la journée internationale de la démocratie du 15 septembre soit cette année utilisée pour souligner l'importance de la tolérance politique pour la démocratie. M. Johansson a conclu son intervention en relevant l'importance de promouvoir et respecter la liberté d'expression et la liberté de la presse, deux piliers de la démocratie. Il a indiqué que les débats menés par l'UIP sur la liberté d'expression ont conclu que la frontière entre le droit légitime de critiquer et l'incitation à la haine ne peut pas être définie de manière uniforme.

M. NAHAS ANGULA, Premier Ministre de Namibie, a dit vouloir partager avec l'assistance l'expérience historique de son pays, victime du racisme institutionnalisé pendant la colonisation et l'apartheid. Notre combat pour l'indépendance nationale a été fondamentalement un combat contre le racisme, a-t-il souligné. L'indépendance,

proclamée en 1990, a permis d'établir une constitution fondée sur les valeurs d'égalité, de non-discrimination et de dignité humaine. Le chef du gouvernement namibien a ensuite évoqué les lois et programmes mis en œuvre par son pays afin de favoriser l'inclusion et l'intégration sociale, des minorités en particulier. Il a rappelé que la Namibie avait ratifié un certain nombre d'instruments internationaux, notamment ceux contre la discrimination féminine et en faveur des droits de l'enfant.

Toutefois, le racisme ayant été inoculé dans la structure sociale de la société namibienne par des siècles de domination, «les vieilles habitudes ont la vie dure», a-t-il reconnu. Ses premières victimes en sont les pauvres, au premier rang desquels les femmes et les paysans. D'où la création de programmes visant à éradiquer l'extrême pauvreté et à lutter contre le système patriarcal. La Namibie est fière de pouvoir annoncer que la parité sexuelle a été atteinte, notamment dans le secteur de l'éducation. En outre, une réforme agraire a été mise en œuvre, mais cette redistribution des terres rencontre des obstacles dus à l'absentéisme des grands propriétaires et à l'attitude des baronnies de colons. La Namibie entend par conséquent participer activement aux réflexions sur ces questions. Elle regrette l'action de certains États qui se sont exclus eux-mêmes de cette importante conférence, manquant ainsi une occasion d'apporter des contributions significatives aux efforts collectifs.

M. WILLEM UDENHOUT, ancien Premier Ministre, Conseiller spécial auprès du Président de la République du Suriname, a remercié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et toute son équipe pour leur soutien très précieux et dévoué à l'organisation de la présente Conférence d'examen. Alors que de nouvelles formes de racisme et de discrimination raciale constituent un fléau pour la communauté internationale, la tenue de la présente Conférence d'examen garde la même pertinence que celle qui accompagnait, il y a huit ans, la Conférence de Durban. La diffamation des religions et la répression des groupes minoritaires continuent en effet d'avoir des effets dévastateurs, a rappelé M. Udenhout. Il a aussi souligné que l'intolérance et les préjugés peuvent être contrés par le biais d'une éducation continue à tous les niveaux.

Si l'on ne parvient pas à aborder les questions relatives à l'esclavage, au commerce transatlantique des esclaves et aux formes contemporaines d'esclavage, les inégalités continueront de menacer la paix et la prospérité du monde, a poursuivi M. Udenhout. Il faut réparer les préjudices causés par le passé et ces réparations doivent être guidées par les résolutions prises à cet égard à Durban en 2001. En tant que membre de la Communauté des Caraïbes, le Suriname tient à rappeler l'initiative prise par cette région pour préserver la mémoire des hommes et femmes courageux qui ont lutté contre le commerce des esclaves; aussi, M. Udenhout a-t-il appelé la communauté internationale à rejoindre la Communauté des Caraïbes dans l'entreprise de la construction d'un monument sur l'esclavage, à New York.

M. RIYAD AL-MALIKI, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, a fait remarquer que depuis plus de soixante ans, le peuple palestinien est soumis au joug de l'occupation et subit la pire des violations des droits de l'homme. Il a souligné que le peuple palestinien continue de souffrir des pires politiques racistes mises en place par la puissance occupante. Le moment est venu pour le peuple palestinien de pouvoir jouir de ses droits et des ses libertés fondamentales, a-t-il estimé. Cette situation est une honte pour l'humanité, a-t-il poursuivi, demandant que le peuple palestinien puisse construire sa patrie. Il a fait observer qu'en ce moment même, la puissance occupante continue de violer le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme et poursuit sa politique systématique et organisée à l'encontre du peuple palestinien. Le peuple palestinien est enraciné dans sa terre et nourrit l'espoir de revenir dans sa patrie pour vivre dans un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, a-t-il rappelé.

Le Ministre palestinien a déploré les activités de la puissance occupante, s'agissant notamment de la confiscation des terres et la poursuite des activités de colonisation. La puissance occupante continue d'empêcher le clergé de se rendre dans les lieux de culte; des centaines de points de contrôle existent où les droits du peuple palestinien sont constamment bafoués, a-t-il expliqué. De surcroît, l'eau est pillée et utilisée dans les colonies israéliennes aux dépens des communautés palestiniennes. Faisant référence aux

représailles infligées par la puissance occupante, il a fait remarquer qu'il s'agit d'une preuve de cette «politique raciste» visant la population de la bande de Gaza. M. Al-Maliki a demandé le retrait de la puissance occupante et a condamné les déclarations des nouveaux dirigeants qui continuent de demander le déplacement des populations arabes d'origine. Il a espéré que ce nouveau gouvernement sera à la hauteur de ses responsabilités et acceptera le principe de deux États, ainsi que la fin de l'occupation.

En ce qui concerne la Conférence d'examen de Durban, le Ministre a estimé qu'elle devrait examiner les progrès réalisés et travailler à tous les niveaux pour lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Il faut travailler collectivement au renforcement de la coopération pour éliminer la discrimination et assurer justice et égalité pour tous, a-t-il souligné. Il a précisé que sa délégation a adopté une position très claire, dans la lignée de celle du Groupe africain. En effet, bien que cela ait été difficile, la délégation palestinienne a appuyé le Groupe africain dans ses efforts en vue d'obtenir un document qui réponde aux priorités et aux intérêts de tous, a-t-il expliqué. Il a fait valoir la position constructive de sa délégation à l'égard de toutes les questions en négociations. Le Ministre palestinien a assuré que sa délégation continuera de jouer un rôle unificateur et sincère visant à ce que la Palestine soit un lieu de convergence et non pas un lieu de conflits.

M. FUAD NIMANI, Ministre de la protection des droits de l'homme et des minorités du Monténégro, a déclaré que son pays se félicitait d'initiatives telles que l'Alliance des civilisations visant à lutter contre les préjugés et à établir un dialogue entre les différences cultures et religions. Il a noté cependant que les rapports les plus récents indiquaient un racisme persistant contre plusieurs minorités nationales, ethniques et religieuses telles que les Roms. Il a assuré l'engagement fort de son pays en faveur de la promotion des droits de l'homme et de la dignité de tous les membres de la société. En raison de sa diversité, l'égalité, la tolérance et le dialogue sont les pierres angulaires de la société monténégrine. Par conséquent, le Monténégro jouit d'une expérience significative dans l'impulsion d'un dialogue entre des communautés, des cultures et des civilisations diverses. Depuis la restauration de son indépendance, le pays a démontré et prouvé son engagement ainsi que sa capacité à promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés. La nouvelle Constitution a édicté l'interdiction de la discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte. Le pays a aussi fait en sorte que les textes internationaux aient prééminence sur ses lois nationales.

Concernant la minorité rom, le Monténégro a adopté un plan d'action pour la décennie 2005-2015 visant à briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion, a fait valoir le ministre. Le pays a aussi défini une stratégie en faveur des Ashkalis et des «Égyptiens» du Monténégro. Cela étant, le Gouvernement est tout à fait conscient que des efforts supplémentaires doivent être entrepris en faveur de l'intégration de ses minorités. La tâche principale sera désormais d'assurer une mise en œuvre effective des nombreux textes adoptés, a reconnu le Ministre. En conclusion, M. Nimani a souligné que le succès de la Conférence ne dépendait pas seulement des pays présents à Genève mais aussi sur chacun des membres des Nations Unies et des acteurs de la communauté internationale. Du responsable politique au simple citoyen, en passant par les experts, les journalistes, les étudiants, tout le monde a son rôle à jouer dans la protection et la promotion des droits de l'homme, a-t-il conclu, en soulignant que parmi les pays des Balkans, le Monténégro était un exemple de cohabitation et d'harmonie entre les peuples.

MME MPEO MAHASE-MOILLOA, Ministre de la justice, des droits de l'homme et des affaires constitutionnelles du Lesotho, a déploré que certains États Membres aient préféré rester à l'écart de la présente Conférence d'examen et a appelé tous les pays à travailler, la main dans la main, pour remédier courageusement à l'abominable pratique du racisme. La Ministre a par ailleurs rappelé que les piliers de la philosophie qui sous-tend les libertés fondamentales et le respect des droits de l'homme reposent sur la reconnaissance du caractère inaliénable des droits naturels fondamentaux que sont la non-discrimination, la dignité inhérente à la personne humaine et l'égalité de tous.

Mme Mahase-Moiloa a par ailleurs insisté sur la nécessité, au niveau international et par le biais du système des Nations Unies, de disposer de mécanismes d'alerte précoce susceptibles de déceler et de prévenir des atrocités telles que celles qui se sont produites par le passé, qu'il s'agisse d'holocauste, de colonialisme, d'apartheid ou de génocide. Dans notre monde actuel, de nombreux États deviennent de plus en plus multiethniques, de sorte qu'un nombre croissant d'États est confronté aux défis de l'intégration. Aussi, le Lesotho lance-t-il un appel en faveur d'une plus large adhésion à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La pérennité de la Déclaration et du Programme d'action de Durban repose sur le succès des mécanismes de suivi, a en outre souligné la Ministre. À cet égard, elle a souhaité que le Conseil des droits de l'homme se penche sur les mesures pratiques qui permettraient de renforcer la coordination, la synchronisation et l'efficacité de ces mécanismes. La Ministre a rappelé la proposition du Conseil visant à mettre en place un outil de surveillance de la mise en œuvre des documents finaux adoptés à Durban en 2001. Elle a en outre indiqué que le Lesotho était favorable à la tenue de séminaires régionaux pour assurer le suivi de la présente Conférence d'examen, afin de promouvoir une culture de tolérance, de coexistence pacifique et de compréhension mutuelle entre toutes les nations et tous les peuples.

MME CELIMA TORRICO, Ministre de la justice de l'État plurinational de Bolivie, a fait observer que la discrimination raciale en Bolivie est née il y a longtemps, avec la colonisation. Elle s'est, au cours des années, transformée en domination, exclusion ethnique et racisme. Les peuples victimes de discrimination ont uni leurs efforts à travers des processus démocratiques et des avancées sociales, comme la reconnaissance du droit d'association politique et la participation des peuples autochtones, a-t-elle expliqué. Elle s'est également félicitée de la création, en 2004, d'un mécanisme de référendum. La Ministre a précisé que c'est grâce aux luttes des peuples autochtones qu'elle se trouve ici, à cette conférence internationale, en tant que représentante d'un gouvernement qui, depuis 2006, veille à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Elle a indiqué que son gouvernement a mis en place dès 2006 un plan national de développement pour une Bolivie digne, souveraine et productive dont l'objectif est d'éliminer les racines profondes des inégalités sociales et de l'exclusion inhumaine. Elle a attiré l'attention sur certaines des initiatives mises en œuvre pour lutter contre la discrimination et a notamment expliqué que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale devrait être traduite dans les principales langues du pays. Un observatoire du racisme doit être mis sur pied dans le cadre de l'Université de la Cordillère. En outre, un programme sur l'égalité des chances a été créé au sein de l'armée pour lutter contre la discrimination et l'exclusion. Enfin, les trois premières universités autochtones interculturelles ont été créées.

M. Torrico a reconnu que ce processus de changement initié par le Gouvernement bolivien a malheureusement eu un coût, faisant référence aux actes de violence qui se sont déroulés récemment à Sucre et où 17 paysans ont trouvé la mort et 116 ont été blessés. Les actes de racisme et de discrimination raciale ne doivent pas rester impunis, a-t-elle souligné. La Ministre a ainsi demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'intensifier sa collaboration avec la Bolivie en matière de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

M. ORYEM HENRY OKELLO, Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, a estimé que la rédaction actuelle du document final, telle qu'adoptée le 17 avril par le Comité préparatoire, était équilibrée. Ce texte permet de poursuivre les efforts collectifs et volontaires dans la lutte contre le racisme. Il est dommage toutefois que certains États aient décidé de demeurer à l'écart de la Conférence tandis que d'autres la quittaient hier, a-t-il dit, exprimant l'espoir que ces attitudes ne soient pas définitives et que ces délégations reviendraient participer à l'effort collectif. Car, l'essence même de la tolérance exige d'écouter les opinions des uns et des autres, a-t-il souligné.

Ce n'est que par la tolérance et le dialogue dans des instances telles que celle-ci que nous parviendrons ensemble à vaincre le fléau du racisme, a poursuivi le Ministre ougandais. Le racisme n'est pas un problème appartenant au passé; c'est celui du temps présent et de l'avenir. La seule façon d'apporter une contribution significative à son élimination est de

reconnaître que ces injustices continuent de se manifester sous des formes diverses dans le monde d'aujourd'hui, a souligné le chef de la diplomatie ougandaise, ajoutant que le déni, le révisionnisme, les préjugés ne constituent jamais la solution. Il convient par conséquent de renouveler notre engagement collectif à combattre ces fléaux, a-t-il déclaré en rendant hommage aux participants à la Conférence d'examen. Certes, le succès ne sera pas facile à atteindre. Mais M. Okello s'est dit «fortement encouragé», faisant part de son optimisme après avoir entendu les déclarations d'hier et de ce matin en faveur de la confirmation de tous en direction de l'engagement collectif. Le Ministre a cité Edmund Brooke qui a dit un jour que «la seule chose permettant au mal de prospérer était que les hommes de bien ne fassent rien». Le Ministre ougandais des affaires étrangères a conclu son intervention en soulignant l'adhésion de son pays aux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme et son engagement dans le processus de Durban.

M. NAWABZADA MALIK AMAD KHAN, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, a déclaré que le processus d'examen de Durban constitue une nouvelle étape marquante dans le combat collectif contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Il s'est agi d'un processus intensif, prolongé et parfois inutilement controversé, a-t-il ajouté, avant de regretter la décision de certains pays de se retirer de ce processus. De l'avis du Pakistan, l'engagement – et non le dégageant – reste la meilleure manière d'agir, a insisté le Ministre. Il a ajouté que le Pakistan, avec l'ensemble des pays de l'Organisation de la Conférence islamique, a consenti des sacrifices importants pour assurer le succès de ce processus d'examen de Durban, ce qui témoigne de l'engagement de ces pays en faveur de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que de leur solidarité avec les pays africains. Le Ministre pakistanais s'est dit confiant que les dispositions qui seront prises par la présente Conférence d'examen pourront être pleinement et effectivement appliquées par les parties prenantes.

Si des progrès significatifs ont été faits pour faire évoluer les normes et les instruments de protection contre différentes formes de racisme, de discrimination, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, il reste encore à les transformer en actions concrètes, a poursuivi le Ministre pakistanais des affaires étrangères. La résistance idéologique et politique au multiculturalisme est l'une des causes profondes de la résurgence des tendances racistes et xénophobes, a-t-il souligné. Il a souligné que le rejet de la diversité a abouti à la négation des droits des immigrants, des étrangers et des minorités. La plus grave manifestation de racisme réside dans la légitimation du racisme et de la xénophobie sous couvert de défense de l'identité ou de la préférence, a-t-il insisté.

Durant les négociations menées en préparation de la Conférence d'examen, a poursuivi M. Amad Khan, le Pakistan s'est efforcé de faire en sorte que ses résultats fournissent un mécanisme de protection complet aux victimes, y compris à celles qui ont souffert de la prétendue guerre contre la terreur, en particulier du fait du profilage ethnique, racial et religieux et de l'incitation à la haine, à la violence et à la discrimination qu'il entraîne. L'une des formes les plus insidieuses du racisme contemporain est la diffamation des religions et en particulier l'islamophobie, a déclaré le Ministre pakistanais des affaires étrangères. L'islam et les musulmans sont stéréotypés de manière négative comme islamo-fascistes et terroristes; pour 1,5 milliard de musulmans à travers le monde, il s'agit là d'un sérieux défi xénophobe, a affirmé M. Amad Khan. Les musulmans à travers le monde sont à juste titre préoccupés de se voir délibérément pris pour cibles dans certains pays sur la base de leur croyance, sous prétexte de la «liberté d'expression»; bien que cette liberté soit sacro-sainte, elle ne doit pas être exploitée pour diffamer une quelconque religion et inciter à la violence contre ceux qui pratiquent cette religion. Le Pakistan est satisfait de constater que le document final de la présente Conférence d'examen a mis l'accent sur la nécessité de se concentrer davantage sur la coopération régionale et internationale et sur le dialogue pour placer la lutte contre le racisme et la discrimination au centre des préoccupations internationales. Le Pakistan note aussi avec satisfaction l'accent renforcé qui a été mis sur la nécessité de disposer de mécanismes juridiques et judiciaires effectifs pour rendre justice aux victimes. Nous pensons qu'un instrument complémentaire additionnel à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale pourrait combler les lacunes existantes et renforcer le régime de protection à cet égard, a déclaré le Ministre pakistanais. Il a également relevé

que le document final de la présente Conférence fait part de la résolution de la communauté internationale d'interdire toute incitation à la haine raciale et religieuse, de condamner les stéréotypes raciaux et religieux et d'inciter les États à déclarer illégales et à interdire les organisations basées sur des idées ou des théories de supériorité ou promouvant la haine et la discrimination socio-religieuse. Un résultat fructueux et consensuel de cette Conférence d'examen devrait avoir des effets correspondants sur les vies de toutes les victimes de racisme, y compris celles qui continuent d'être marginalisées sur la base de leur ascendance, sur la base de leur caste, entre autres, a par ailleurs indiqué le Ministre pakistanais.

M. FAYSAL MEKDDAD, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, a fait observer que la communauté internationale se réunit cette semaine pour passer en revue les progrès effectués dans la quête de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie, qui constituent des violations graves et des entraves à la réalisation de tous les droits de l'homme. Ils sont le symbole du refus du principe que tous les hommes naissent égaux, a-t-il précisé. Il a souligné que cette conférence n'est pas uniquement une occasion d'évaluer les mesures prises pour traduire dans la pratique les objectifs définis en 2001, mais offre également l'occasion d'exprimer la volonté renouvelée de la communauté internationale de traduire ces objectifs en réalité. La Conférence peut également permettre d'ébaucher une nouvelle vision permettant aux pays de prendre des mesures importantes dans la lutte contre la discrimination, a-t-il ajouté. Rappelant que les conférences aussi importantes que celle-ci offrent l'occasion d'exprimer les différents points de vue, il a souligné que ces divergences peuvent être saines et ne doivent pas entraîner la paralysie des efforts de la communauté internationale.

M. Mekdad a expliqué que la Syrie s'est engagée dans la lutte contre le racisme et a témoigné de sa détermination, notamment en s'engageant dans le processus préparatoire de la Conférence d'examen. Une des principales préoccupations de la délégation syrienne dans ce processus préparatoire était d'exprimer sa solidarité avec les pays frères d'Afrique qui continuent de souffrir du racisme et de la discrimination raciale, a expliqué le Ministre. Au niveau national, il a précisé que son pays a adopté une position ferme dans sa lutte contre tous les crimes de discrimination et a adhéré à tous les instruments pertinents. En outre, la législation syrienne punit les crimes racistes. Le Ministre a déploré que les actes racistes et de discrimination persistent, notamment à l'égard des symboles religieux. Il a estimé inacceptable que les incitations à la haine, notamment à l'encontre des peuples arabes et musulmans, atteignent de tels niveaux. Il a également attiré l'attention sur le sort du peuple palestinien qui souffre de mesures discriminatoires, notamment en termes de logement et d'accès à la santé. Il a déploré les «discours haineux et l'incitation à la haine de la part de certains hommes politiques d'Israël» et a demandé à la communauté internationale de ne pas fermer les yeux sur la judéisation de la région.

M. PATRICK ANTHONY CHINAMASA, Ministre de la justice du Zimbabwe, a jugé impératif que soient réaffirmés la Déclaration et le Programme d'action de Durban. «Ceux qui parmi nous ont été et continuent de fait d'être victimes du racisme ne peuvent qu'être effarés à l'idée que l'on puisse boycotter cette Conférence d'examen capitale», a-t-il dit. Nous avons en effet besoin de pouvoir entendre les points de vues de ceux qui aujourd'hui nous privent de leur présence dans cette quête sacrée, a-t-il ajouté. Car la majorité de l'humanité continue d'être en butte au racisme, l'idéologie raciste ayant conduit à des actes de génocide dans plusieurs pays dans l'histoire récente.

Aucun État membre, quelle que soit sa taille, ne doit s'affranchir lui-même pour la simple raison qu'il appartiendrait à un groupe particulier de pays désireux de se soustraire de leur responsabilité historique dans les crimes racistes ou génocidaires, a souligné le Ministre zimbabwéen de la justice. Car ces actes inqualifiables ont leurs racines dans l'idéologie raciste et ses nombreuses manifestations. L'orateur a par ailleurs rappelé que les pays africains s'étaient réunis en août dernier à Abuja pour préparer l'actuelle Conférence d'examen. Un certain nombre de «bonnes pratiques» ont été identifiées à cette occasion. En effet, tous les pays du monde peuvent apprendre les uns et des autres dans ce domaine, a-t-il fait observer, appelant en conclusion à la mise en œuvre effective des décisions prises à Durban et à la reconnaissance des travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

M. STEVEN D. BLACKETT, Ministre du développement communautaire et de la culture de la Barbade, a rappelé que les États Membres, à titre individuel, auront toujours des points de vue différents, mais qu'il nous incombe à tous de ne pas perdre de vue que ce sont les points de vues des victimes du racisme et de l'intolérance que nous devons représenter et que c'est à ces victimes que nous devons rendre des comptes. Comme chacun sait, a poursuivi le Ministre, l'histoire des Caraïbes est caractérisée par l'esclavage. La Barbade, pour sa part, s'est efforcée, non sans succès, d'apporter une solution aux conséquences de l'esclavage, du colonialisme, du racisme et de l'inégalité sur nos sociétés et nos peuples, a-t-il souligné, faisant valoir que le pays est devenu un bon exemple de gestion non violente des relations interraciales et est parvenu à instaurer des sociétés multiculturelles pacifiques, productives et cohérentes, a-t-il insisté. Mais il convient de reconnaître que beaucoup reste à faire, a-t-il ajouté. Son pays considère que cette Conférence d'examen fournit une bonne occasion de définir les moyens susceptibles de surmonter les obstacles qui empêchent la communauté internationale d'œuvrer de concert à la recherche de solutions communes à nos véritables ennemis: la maladie, la famine, les changements climatiques et, bien entendu, la pauvreté. Il convient de redoubler d'efforts pour affronter les nouveaux fléaux du racisme et de l'intolérance que sont l'utilisation abusive d'Internet à des fins de propagation de la haine et de la propagande raciste et la légitimation de partis politiques d'extrême droite et néo-nazis. En outre, nous devons assurer que les politiques d'immigration ne soient pas menées d'une manière qui entraîne une discrimination quelconque fondée sur la race, le sexe, l'appartenance ethnique ou le pays d'origine.

En 2001, lors de la Conférence de Durban, la Barbade avait soutenu sans équivoque l'adoption de mesures concrètes et tangibles visant à réparer les préjudices causés aux sociétés par le commerce transatlantique des esclaves, a rappelé M. Blackett. Soulignant l'approche de la question des réparations qui fut reflétée dans le paragraphe 158 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Ministre a demandé à la communauté internationale d'aborder spécifiquement la mise en œuvre des dispositions de ce paragraphe. Il a à cet égard rappelé que ce paragraphe soulignait les mérites qu'il y aurait à examiner et analyser les techniques, mécanismes et politiques qui ont été mises en œuvre dans la région caraïbe et qui ont permis à cette région de développer, avec un certain succès, des sociétés multiraciales et multiculturelles. Ce paragraphe recommandait aussi que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées envisagent l'établissement d'un Centre international pour les études multiraciales et multiculturelles et le développement de politiques dans ce domaine. Il convient donc de donner vie à ce Centre. Revenant sur la question des réparations, M. Blackett s'est dit convaincu qu'il existe une occasion d'utiliser les aspects de cette question qui sont liés au développement pour apporter un soutien aux personnes et sociétés historiquement défavorisées, à travers, entre autres, l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des capacités de production et la création d'infrastructures.

M. NIZAR SADEQ AL BAHARNA, Ministre des affaires étrangères du Bahreïn, a souligné que cette Conférence offre l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis à Durban en 2001 et de réaffirmer les principes d'équité et d'égalité incorporés dans la Charte des droits de l'homme. Cette Conférence est également l'occasion pour tous les pays de réaffirmer leur engagement à l'égard de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, a-t-il ajouté. Il s'agit aussi de diffuser les idéaux de justice et d'égalité et de réaffirmer que tous les pays du monde constituent une seule et même famille unie dans sa diversité.

S'agissant de son propre pays, le Ministre a expliqué que le Bahreïn a mis en place une politique de justice et d'égalité dans la société, a renoncé à toute discrimination et a adhéré aux instruments internationaux pertinents. Il a relevé le caractère indivisible et universel des droits de l'homme et a réitéré son engagement à respecter et faire respecter ces droits. Il a aussi souligné la nécessité de coopérer au niveau international pour favoriser une culture des droits de l'homme partout dans le monde. Il est du devoir de chaque pays de faire respecter les droits de l'homme, a-t-il annoncé. M. Al Baharna a attiré l'attention sur le sort du peuple palestinien, qui continue de vivre sous occupation étrangère, en violation flagrante de tous les instruments internationaux. La communauté

internationale devrait venir en aide au peuple palestinien, de sorte qu'il réalise son droit légitime à l'autodétermination et puisse créer son propre État, a-t-il souligné, précisant que c'est ainsi que la crédibilité des États membres des Nations Unies pourra être préservée et que la paix et la sécurité internationale seront assurées. Le Ministre s'est également inquiété des tentatives de diffamation des religions et des pratiques d'incitation à la haine, des «phénomènes extrêmement préoccupants». Il a estimé qu'il est du devoir du Conseil des droits de l'homme de poursuivre ses efforts pour renforcer le dialogue entre les cultures et les religions.

M. CÉSAR ARNULFO SALGADO SAUCEDA, Ministre du Fond d'investissement social du Honduras, a d'abord évoqué les «formes contemporaines de discrimination» en attirant l'attention sur la situation des migrants. Il a demandé aux pays d'accueil de leur assurer un accueil digne sans les pénaliser, en premier lieu dans la rémunération de leur travail. Sur le plan national, le Honduras a adopté des lois garantissant les droits de tous ses citoyens, a-t-il expliqué. Un «cabinet social» a été créé pour veiller au respect des ethnies. La Constitution prévoit que la personne humaine est le bien suprême de la société.

Le Ministre hondurien a par ailleurs évoqué le programme «*nuestras raices*» (nos racines) créé en 1995 avec l'appui de la Banque mondiale, pour favoriser en particulier le développement de la population autochtone et des descendants d'Africains au Honduras. Il a aussi évoqué le «programme de développement intégral des peuples autochtones» (DIPA) en faveur des mêmes populations. Le Ministre a souligné que ces deux programmes exigeaient la poursuite de la coopération internationale en leur faveur. Il a lancé un appel aux participants à la Conférence ayant contribué à ces programmes par des apports financiers et techniques de continuer à agir en ce sens afin de les renforcer. Il a rappelé par ailleurs que l'État hondurien avait adopté une série de mesures visant à préserver l'identité ethnique, religieuse, culturelle et linguistique du pays. Il a demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'impulser de manière plus fréquente des programmes, des ateliers nationaux et régionaux dans les pays qui en font la demande en se concentrant particulièrement sur la sensibilisation de la Déclaration et du Plan d'action de Durban.

M. JAYARAMA VALAYDEN, Attorney-General, Ministre de la justice et des droits de l'homme de Maurice, a relevé que si des progrès ont été réalisés depuis la tenue de la Conférence de Durban, en 2001, la route reste encore longue qui mènera à la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action qui avaient été adoptés à l'issue de cette Conférence. Nous savons tous que le racisme est un phénomène mondial et que le monde ne saurait prétendre être exempt de ce mal social. Il est regrettable qu'aujourd'hui encore, le point de vue selon lequel il existe des races supérieures à d'autres continue d'exister de par le monde, a fait observer M. Valayden. Il a ajouté que l'une des manifestations les plus graves du racisme reste la légitimation démocratique du racisme et de la xénophobie sous prétexte de défendre l'identité ou la préférence. L'une des causes profondes de la résurgence de la violence raciste et xénophobe réside dans la résistance intellectuelle et politique au multiculturalisme, a-t-il en outre souligné.

Le Ministre mauricien de la justice a par ailleurs mis l'accent sur la nécessité d'adopter des mesures pour assurer une plus grande efficacité des mécanismes de suivi de la Conférence de Durban, notamment en renforçant les synergies entre ces mécanismes. Tout document final de cette Conférence d'examen doit placer les victimes au centre des préoccupations, a-t-il par ailleurs souligné. Il a ajouté que depuis son indépendance, Maurice s'est efforcée d'assurer l'égalité de tous ses citoyens en se fondant sur le concept de l'«unité dans la diversité». L'an dernier, a précisé M. Valayden, le pays a adopté une loi sur l'égalité des chances qui interdit la discrimination fondée sur différents critères dans différentes sphères d'activités, notamment dans l'emploi, l'éducation, la fourniture de biens et de services ou encore l'accès aux installations publiques et aux sports. Dans le même esprit, la loi sur le VIH/sida accorde protection à toute personne vivant avec cette maladie contre toute forme de discrimination. Enfin, a fait savoir M. Valayden, le Gouvernement de Maurice a mis en place une Commission vérité et justice pour évaluer les conséquences de l'esclavage et des formes de travail forcé durant la période coloniale. Cette Commission établira les faits en la matière et présentera des recommandations au sujet des mesures

appropriées - y compris, le cas échéant, des réparations - devant être prises en faveur des descendants des esclaves et autres victimes de formes de travail forcé.

M. REZLAN ISHAR JENIE, Vice-Ministre aux affaires extérieures de l'Indonésie, a fait remarquer que l'histoire est marquée par des tragédies terribles causées par le manque de respect, ainsi que l'illustrent la colonisation, les guerres de conquête, l'esclavage, l'apartheid et les génocides. Il a fait valoir que ces pratiques passées ont des conséquences aujourd'hui sur les personnes d'ascendance africaine et asiatique. La pauvreté, le sous-développement, la marginalisation et l'exclusion se sont aggravés dans les pays en développement ces dernières années, a-t-il souligné. Le Vice-Ministre a estimé que la Conférence d'examen de Durban se déroule à un moment de changement global et de transition. En dépit des progrès réalisés depuis 2001, des défis demeurent. M. Jenie s'est tout particulièrement inquiété de l'émergence des stéréotypes négatifs, à l'encontre notamment de l'Islam. Cette tendance appelle une réaction concertée, a-t-il affirmé, préconisant de combler les lacunes des instruments internationaux actuels de sorte à combattre toutes les formes de racisme y compris l'incitation à la haine.

Le Vice-Ministre indonésien a précisé que sa délégation accepte le projet de déclaration. Il a souligné que ce texte est le fruit de négociations intenses et difficiles, dû aux efforts et à la bonne volonté de toutes les parties, en particulier de la part des pays de l'Organisation de la Conférence islamique. Il a déploré que certains pays qui se font les champions des droits de l'homme aient choisi de ne pas participer. M. Jenie a également souligné que son pays reconnaît l'importance d'analyser les sources, les causes et les formes des nouvelles manifestations de racisme et de discrimination raciale. Il s'est réjoui que le projet de déclaration reconnaisse l'importance de promouvoir et protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. L'accès à un mécanisme transparent de plaintes contre les employeurs dans le secteur domestique revêt une grande importance, a-t-il précisé. Avant de conclure, il a attiré l'attention sur les réalisations de son pays en matière de lutte contre la discrimination. Il a précisé que l'Indonésie veille à renforcer l'éducation en matière de droits de l'homme afin d'empêcher les conflits liés aux différences ethniques et religieuses. En outre, une loi sur l'élimination de la discrimination ethnique et raciale a été adoptée en novembre 2008.
